

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 8 MAI 2018  
(2017-2018)  
LE 29 MAI 2018**

**01.00 RECUEILLEMENT**

À 19 h 30, madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

**02.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 29 MAI 2018 À 19 H 30 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M<sup>mes</sup> les commissaires

Claudine Caron-Lavigueur (2)  
Suzanne Gaudette (5)  
Margot Pagé (9)  
Sophia Plante, représentante du comité de parents  
Valérie Roy, représentante du comité de parents, niveau primaire  
Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Éric Allard (4)  
Stéphane Bessette (1)  
Stéphane Desjardins (8)  
Cédric Fontaine (6)  
Tommy Gaulin, représentant EHDA  
Didier Jeanson, représentant du comité de parents, niveau secondaire  
Alain Lemieux (11)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

M<sup>me</sup> Kathlyn Morel, directrice générale  
MM. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint  
François Janelle, directeur général adjoint  
Sylvain Petit, directeur général adjoint

ET :

M<sup>me</sup> Mélanie Chaussé, avocate au Service des ressources matérielles (en remplacement de Nathalie Marceau)  
M. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

**ABSENCES :**

M<sup>me</sup> Michelle Morin (3)  
M. André Dugas (7)

**03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**C.C.-4513-05-18 04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que modifié, à savoir :

**05.03 Modification du titre séance tenante pour : « Entente concernant un espace aménagé par la Ville de Sainte-Catherine sur le terrain de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries »**

**05.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

05.01 École Saint-Romain – Services professionnels en **architecture** pour la construction de l'agrandissement, appel d'offres 17-052-AOP-SPA-91655

05.02 École Saint-Romain – Services professionnels en **ingénierie** pour la construction de l'agrandissement, appels d'offres 17-053-AOP-SPA-91655

05.03 Entente concernant un espace aménagé par la Ville de Sainte-Catherine sur le terrain de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

05.04 Protocole d'entente avec la Ville de Saint-Constant pour le projet de médiation culturelle « Le Lac des Fées »

05.05 Modification de l'autorisation d'occuper, d'aménager et d'utiliser intervenue avec la Ville de Saint-Philippe (résolution C.C.-4161-10-16)

05.06 École des Moussaillons-et-de-la-Traversée – Protocole d'entente, terrain à Saint-Philippe

**06.00 LEVÉE DE LA SÉANCE AJOURNÉE**

**05.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

**C.C.-4514-05-18**

**05.01 ÉCOLE SAINT-ROMAIN – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA CONSTRUCTION DE L'AGRANDISSEMENT, APPEL D'OFFRES 17-052-AOP-SPA-91655**

M. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Éducation autorise la construction de l'agrandissement de l'école Saint-Romain;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et le *Règlement sur les contrats de service des organismes publics* qui prévoient la formation d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité de sélection.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sophia Plante, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent de retenir les services professionnels de **Leclerc Associés Architectes inc.**

Que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-4515-05-18

**05.02 ÉCOLE SAINT-ROMAIN – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA CONSTRUCTION DE L'AGRANDISSEMENT, APPELS D'OFFRES 17-053-AOP-SPA-91655**

M. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Éducation autorise la construction de l'agrandissement de l'école Saint-Romain;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et le *Règlement sur les contrats de service des organismes publics* qui prévoient la formation d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité de sélection.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Allard, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent de retenir les services professionnels de **Bouthillette Parizeau Inc.**;

Que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-4516-05-18

**05.03 ENTENTE CONCERNANT UN ESPACE AMÉNAGÉ PAR LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE SUR LE TERRAIN DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les termes du *Protocole d'entente* concernant l'utilisation d'une partie du terrain de l'école intermédiaire des Timoniers ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente à intervenir entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la Ville de Sainte-Catherine.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Cédric Fontaine, commissaire,

de consentir à réserver, sur le terrain de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, un espace d'environ 770 m<sup>2</sup>, avec accès par la rue des Bateliers, à être aménagé par la Ville, selon le résultat des travaux et les consultations à venir;

d'accepter les termes et conditions prévus au projet d'entente à intervenir entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la Ville de Sainte-Catherine;

Que le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, l'entente concernant un espace aménagé par la Ville de

Sainte-Catherine sur le terrain de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

À 19 h 40, madame Maude Simard, commissaire, quitte son siège.

**C.C.-4517-05-18**

**05.04 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE SAINT-CONSTANT POUR LE PROJET DE MÉDIATION CULTURELLE « LE LAC DES FÉES »**

Madame Kathlyn Morel, directrice générale et monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présentent le dossier.

CONSIDÉRANT le projet d'entente à intervenir entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la Ville de Saint-Constant;

CONSIDÉRANT les préoccupations des membres du conseil à l'égard des œuvres;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Allard, commissaire,

De reporter ce sujet à une prochaine séance pour permettre à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries de discuter avec la Ville de Saint-Constant de la modification de la localisation et de la dimension des œuvres

Le vote est demandé :

POUR : 10 votes  
CONTRE : 3 votes

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

À 20 h 20, madame Maude Simard, commissaire, reprend son siège.

**C.C.-4518-05-18**

**05.05 MODIFICATION DE L'AUTORISATION D'OCCUPER, D'AMÉNAGER ET D'UTILISER INTERVENUE AVEC LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE (RÉSOLUTION C.C.-4161-10-16)**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'*Autorisation d'occuper, d'aménager et d'utiliser*,

CONSIDÉRANT la *Promesse d'échange* intervenue entre les Parties;

CONSIDÉRANT l'article 10 de l'*Autorisation d'occuper, d'aménager et d'utiliser* qui prévoit que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, à défaut de devenir propriétaire du terrain de la Ville au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2018, devra négocier une servitude avec la Ville;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries procède actuellement aux dé-

marches requises en vue d'obtenir l'autorisation du ministre de l'Éducation pour ce faire;

CONSIDÉRANT le maintien de la volonté des deux Parties de procéder audit échange, aussitôt que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries aura obtenu l'autorisation du ministre de l'Éducation pour ce faire;

CONSIDÉRANT la volonté des Parties de privilégier l'échange de terrains à la négociation d'une servitude;

CONSIDÉRANT l'adoption par la Ville de Saint-Philippe d'une résolution approuvant la modification à l'article 10;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter une modification à l'article 10 pour représenter la volonté des Parties;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Simard, commissaire,

de procéder à la modification de l'article 10 de *l'Autorisation d'occuper, d'aménager et d'utiliser* afin de remplacer la date du 1<sup>er</sup> juin 2018 par la date du 31 décembre 2018;

que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer, le cas échéant, tout document en lien avec la modification de *l'Autorisation d'occuper, d'aménager et d'utiliser*.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-4519-05-18

#### **05.06 ÉCOLE DES MOUSSAILLONS-ET-DE-LA-TRAVERSÉE – PROTOCOLE D'ENTENTE, TERRAIN À SAINT-PHILIPPE, AUTORISATION DE MEES**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT *l'Autorisation d'occuper, d'aménager et d'utiliser* intervenue entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la Ville de Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT la *Promesse d'échange* intervenue entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la Ville de Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire*.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que le directeur du Service des ressources matérielles soit mandaté pour présenter, au Ministère de l'Éducation, une demande pour autoriser la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à échanger, de gré à gré, le lot 5 955 202 (étant une partie de l'emprise de la rue Vézina) projeté du cadastre du Québec, circonscription foncière de La Prairie, d'une superficie approximative de 1 659,8 m<sup>2</sup> à la Ville de Saint-Philippe, pour une contrepartie autre que monétaire, soit la cession, par la ville de Saint-Philippe, du lot 5 955 265 du

cadastre du Québec, circonscription foncière de La Prairie, d'une superficie approximative de 2 991,1 m<sup>2</sup>;

Que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer tous les documents requis afin de réaliser cette aliénation et cette acquisition, pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-4520-05-18      06.00 LEVÉE DE LA SÉANCE AJOURNÉE**  
À 20 h 25,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,  
que la présente séance ajournée soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Présidence de la séance

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale

1312  
S:\510\SG\1000\_Administration\_generale\1310\_CC\1311\_PV\2017-2018\7a. 27 février 2018\_1312 ajournement.doc